

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 08 JAN. 2019

**portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial de service
placé auprès du directeur des services judiciaires**

NOR : JUSB1900422A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 établissant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa Services Judiciaires	- M. BONGLET Hervé - M. BAHRI Sofiane - M. TOUTAIN André	- Mme BRUNEAU-BERCHERE Brigitte - M. RICHARD Alain - M. ROCHEFORT Vincent
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	- M. PAPON Cyril - Mme MOTARD Martine - M. DEMOULE Michel	- Mme ROUBAUD Danielle - M. JOLY Jean-Michel - Mme BACHORZ Catherine
Fédération Interco CFDT- Justice	- Mme WEBER Mireille-Aline - M. BESSEAU Michel	- M. GRASSAUD Guillaume - Mme MADOURI Myriam
C.JUSTICE Syndicat national des personnels Administratifs et Techniques du ministère de la Justice et autres	- Mme QUIRIÉ Lydie	- M. MONTISCI Michel
Syndicat des Greffiers de France – Force Ouvrière	- Mme BESNIER-HOUBEN Isabelle	- Mme GRIMAUTL Sophie

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

L'arrêté du 6 juin 2018 portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires est abrogé.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère de la justice*.

Fait, le 08 JAN. 2019

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des services judiciaires,

Peimane GHALEH-MARZBAN